



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 mars 2007

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 6/03/2007

Reçu en Préfecture le :

D - 20070102

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 16h45*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des
Beaux-Arts. Catalogue de l'exposition Albert Bégaud. Dépôt
vente. Convention. Signature. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts a présenté en 2006 une exposition consacrée au peintre Albert Bégaud.

A cette occasion, un catalogue a été co-édité avec les éditions Le Festin.

Le succès de cet ouvrage a été tel que les stocks ont été épuisés aussi bien chez l'éditeur qu'au Musée des Beaux-Arts.

Un tirage a donc été effectué par les éditions Le Festin.

100 exemplaires seront mis en dépôt-vente au Musée des Beaux-Arts avec possibilité de réassortiment et proposés à la vente au prix public de 20 euros. Le Musée des Beaux-Arts bénéficiant d'une remise de 33 % sur ce prix public, il restituera la somme de 13,40 euros aux Editions du Festin pour chaque exemplaire vendu.

Une convention fixe les modalités pratiques de ce dépôt vente.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à appliquer ce tarif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU

Convention de dépôt-vente entre la Ville de Bordeaux (Musée des Beaux-Arts) et les Editions « Le Festin »

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue en Préfecture le
ci-après dénommée « Ville de Bordeaux » - Musée des Beaux-Arts

D'une part,

et

Les Editions Le Festin, Bâtiment G2, 1 quai Armand Lalande, 33300 Bordeaux, représentées par M. Xavier Rosan.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le Musée des Beaux-Arts a organisé en 2006 une exposition consacrée au peintre « Albert Begaud ». Un catalogue a été édité à cette occasion par les éditions Le Festin.
Les stocks étant épuisés, les éditions Le Festin ont effectué un tirage du catalogue.

ARTICLE I : Objet de la convention

Les éditions Le Festin proposent au Musée des Beaux-Arts un dépôt vente de 100 exemplaires du catalogue.

ARTICLE II : Modalités

Le prix de vente public restant fixé à 20 €, le prix d'achat pour le Musée des Beaux-Arts sera de 13.40 € TTC (remise de 33%).

Il est convenu que La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts ne paiera que le nombre d'exemplaires vendus. Le décompte sera effectué annuellement par le régisseur des ventes à la date anniversaire de la présente convention. Au vu de ce décompte, les éditions Le Festin émettront une facture.

Les 100 exemplaires seront livrés franco.

D'un commun accord, il est décidé de donner cinq (5) exemplaires à la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts pour servir de modèle pour la vente.

ARTICLE III : Réassortiment

Dans le cas où tous les exemplaires seraient vendus par le Musée des Beaux-Arts, les Editions Le Festin s'engagent à fournir des exemplaires supplémentaires (par tranche de 50 exemplaires, port payé) suivant les stocks disponibles.

Ils s'ajouteront au premier dépôt de 100 exemplaires pour le calcul des sommes dues.

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue pour une durée d'un an, reconductible pour une durée maximum de 3 ans. Elle pourra être résiliée de part ou d'autre par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois.

Elle sera résiliée de plein droit en cas d'épuisement total des stocks et de non retraitage.
La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE V : Modifications

Toutes modifications aux présentes feront l'objet d'un avenant négocié par les deux parties.

ARTICLE VI : Litiges

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
Pour Le Festin, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de Bordeaux	Le Festin
----------------------------------	-----------